

## ÉDITORIAL : CUPGE : pourquoi j'arrête les colles

Pierre ARNOUX <sup>1</sup>

**Résumé.** – Université d'Aix-Marseille. Licence scientifique, Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes écoles (CUPGE) cf. [la note finale](#) : compte-rendu du système d'interrogations orales hebdomadaires organisé en 2015-2016 par **Pierre Arnoux**, professeur de mathématiques, 7 pages. Il explique en pages 3 à 5 pourquoi il arrête les colles, pourtant jugées utiles par les étudiants, les colleurs et les enseignants.

**Pierre Arnoux et Pierre Dubois nous autorisent à diffuser ce texte paru dans le blog Histoires d'universités en octobre 2017. N.D.L.R.**

### Quelques leçons à tirer (pages 3 à 5). Extraits.

« La lourdeur du dispositif fait perdre beaucoup de temps à tout le monde, pour une rémunération faible (moins de 300 euros pour chaque étudiant colleur) et finit par faire apparaître des incompatibilités imprévues. Si l'on prend en compte le travail administratif, l'université consacre plus d'argent à gérer les colles qu'à les payer. Ceci se fait bien entendu, pour toutes les personnes concernées, au détriment du travail pédagogique.

Dans ces conditions je pense raisonnable de proposer l'arrêt des interrogations orales en licence. Non parce que ce dispositif est inefficace (toutes les indications disponibles montrent qu'il est efficace), mais parce que l'université n'a pas la capacité de faire fonctionner correctement un tel dispositif, et qu'il exige dans les conditions actuelles une énergie disproportionnée pour un résultat dégradé ...

**Sur l'enseignement de premier cycle.** Ces faits et un certain nombre d'autres m'amènent à conclure que l'université d'Aix-Marseille, à cause de sa taille, de sa gestion extrêmement centralisée et des priorités qu'elle s'est données, n'est pas apte à organiser des enseignements scientifiques de premier cycle, en-dehors de quelques cas particuliers. La priorité de l'université va au respect des procédures administratives qui ont été décidées de façon abstraite, sans tenir compte des conditions matérielles et en particulier pédagogiques. On le voit par exemple dans les règles décidées en CA sur la notation des unités d'enseignement »...

**Note finale.** – Le CUPGE est en quelque sorte une classe préparatoire à l'université. Il vise à offrir aux étudiants des deux premières années de la licence une formation leur permettant de se préparer pour intégrer une grande école. Les étudiants bénéficient de formations complémentaires au cursus de licence leur permettant de préparer les concours des écoles d'ingénieurs ou des écoles de management. En cas d'échec aux concours, ils peuvent poursuivre en troisième année de licence s'ils ont validé 120 crédits ECTS au cours de leur scolarité.

---

1. Professeur à l'université d'Aix-Marseille